

**COMMUNE DE POISSON**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 23 NOVEMBRE 2017 à 20 h 30**

**Présents** : GUYOT de CAILA Joël, BONNOT Michelle, BRIVET Jean-Paul, BODET Gérard, CLEMENT-PORNIN Christèle, PLURIEL Dominique, BERNARD Didier, AUPECLE/LABARGE Mathilde, MELINE Nicole, BRIVET Isabelle, AUDUC Jean-Marc, LORTON Corinne, AUGAGNEUR Jean-Paul.

**Excusé(s)** : DESCHARMES Frédéric et SOLEYMIEUX Aimé qui donne pouvoir à Joël GUYOT de CAILA

**Absent(s)** : Néant

**Secrétaire de séance** : BODET Gérard

---

Le CM approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la réunion du 03/10/2017.

**DELIBERATIONS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

\* **de verser** le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des : fonction, sujétion, expertise et engagement professionnel), à compter du 01/01/2018, aux agents techniques suite à la publication de l'arrêté ministériel du 16/06/2017 au Journal Officiel. Les autres agents sont bénéficiaires depuis 2017.

\* **de verser** la somme de 20 € au titre de la participation aux activités périscolaires pour un enfant scolarisé au Collège Jorge SEMPRUN de GUEUGNON année 2017/2018 et 11,50 € au titre de la participation aux frais de fonctionnement du gymnase pour un enfant scolarisé à Marcigny en 2016/2017.

\* **d'approuver** le rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées de la CC du Grand Charolais) des 18 et 28 septembre 2017 concernant l'évaluation des charges transférées à la Communauté du Grand Charolais.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions, approuve l'exercice des compétences optionnelles suivantes par la CC le Grand Charolais à compter du 01/01/2018 :

\* *protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie*

\* *politique du logement et du cadre de vie*

\* *politique de la ville : diagnostic territoire, orientations contrat ville, animation et coordination développement urbain, local et d'insertion économique et sociale, prévention délinquance, programmes définis dans le contrat de ville*

\* *création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire,*

\* *construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,*

\* *action sociale d'intérêt communautaire,*

\* *création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public.*

**ECOLE**

Le CM prend connaissance du compte rendu du conseil d'école du 16/10/2017. Deux élèves renforceront prochainement les effectifs grâce à l'arrivée d'une nouvelle famille.

Le matériel numérique financé de moitié par la commune et l'inspection académique doit être livré prochainement. Coût : 4482 €. Charge communale : 2241 €.

Les travaux demandés seront effectués dès que possible.

**CHAUFFERIE**

Les travaux d'enfouissement du réseau de chaleur sont terminés. Ils ont pu se réaliser dans de très bonnes conditions climatiques. Le Maire souligne l'excellent travail de l'entreprise BOURGEON de l'HOPITAL LE MERCIER. La construction de la chaufferie est en cours de réalisation. Quelques élus se sont rendus à CHEVAGNES afin d'assister à une livraison de plaquettes et voir le modèle de trémie. Le CM valide l'achat d'une étuve destinée à contrôler le taux d'humidité des plaquettes à l'arrivée. Si celui-ci n'est pas conforme, la livraison sera refusée. Des fourreaux ont été installés en prévision d'un passage de câble INTERNET destiné à alimenter la chaufferie et, en même temps, l'école et la salle communale, ce qui permettra, si cela fonctionne, de réaliser des économies d'abonnements téléphoniques.

## COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

**Commission des travaux bâtiments** : Gérard BODET informe le CM que l'entreprise BOURGEON a réalisé la tranchée destinée au passage d'un tuyau d'eau pour l'alimentation d'un second point d'eau au cimetière. Celui-ci sera en fonction au printemps prochain.

**Commission Environnement** : Christèle CLEMENT/PORNIN informe le CM qu'elle se rendra à DIJON le 02/12/2017 accompagnée de M. le Maire pour la remise des prix des Village fleuris 2017. L'attribution d'une deuxième fleur avait été demandée. Elle sera validée ou non lors de cette cérémonie. Le dossier de demande de subvention concernant l'aménagement de vergers de sauvegarde doit passer en commission régionale prochainement. La plantation d'arbres fruitiers est subventionnée à hauteur de 70 %.

**Commission Information** : La commission s'est réunie pour la préparation du bulletin communal. Celui-ci paraîtra en janvier.

**Commission voirie** : Jean-Paul BRIVET informe le CM que des lettres de demande d'élagage ont été adressées à plusieurs propriétaires. Les travaux seront facturés à la commune puis récupérés auprès des propriétaires. Une réunion de la CC du GRAND CHAROLAIS aura lieu le 14/12/2017 afin de déterminer la voirie d'intérêt communautaire. En raison des travaux d'enfouissement récents, la réfection des trottoirs côté église ne sera réalisée qu'au printemps 2018. Ces travaux sont pris en charge par la CC Le Grand Charolais.

## COMPTES RENDUS DES REUNIONS

Le CM prend connaissance des réunions auxquelles ont participé les élus depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe le CM :

- de la demande d'un groupe de coureurs de la commune aux fins d'utiliser les vestiaires du stade du Grand Bois comme point de ralliement. Le CM donne un accord de principe en souhaitant que ces personnes adhèrent à une association locale ;
- de la date de la cérémonie des vœux du Maire qui est programmée le dimanche 07/01/2018 à 10 h 30 à la salle communale ;
- de la vacance du logement de la maternelle suite au décès de Mme DELANGLE, locataire ;
- de la possibilité de récupérer une cloche, don d'une congrégation, afin de remplacer l'une de celle de notre clocher, très usagée. Un devis sera demandé pour avoir une idée du coût qu'impliquerait ce changement ;
- du remplacement de la vaisselle de la salle par le Comité des Fêtes qui en est propriétaire.

La séance est levée à 23 h 30

**La prochaine réunion est fixée au 14/12/2017.**

Fait à Poisson, le 23/11/2017

Le Maire,  
J. GUYOT de CAILA,

